

Demande des calendriers des jours de chasse et des mesures de sécurité

A médiatiser

Et saisine CADA en cas de non-réponse

Monsieur, Madame, le Maire,
Monsieur, Madame, le Président du Conseil départemental,
Monsieur, Madame, le Président du Conseil régional,
Monsieur, Madame, le Président de l'Etablissement public
Monsieur le Président de l'ONF,
Monsieur, Madame, le président de la fédération départementale des chasseurs,
Monsieur, Madame, le président de l'ACCA (association de chasse communale agréée),
Monsieur, Madame, le président de l'association communale de chasse,
Monsieur, Madame, le président de la société de chasse,
Monsieur, Madame, le Préfet,

L'ouverture générale de la chasse débute ce mois-ci pour la saison cynégétique 2022/2023.
Les homicides provoqués par les chasseurs surviennent dans le cadre de l'activité cynégétique légale.
Cependant, une obligation légale de sécurité publique existe envers les personnes morales.
Je vous prie de bien vouloir me transmettre :

- le calendrier des jours de chasse, tous modes de chasse, à tir, à courre, à l'arc etc..
- les mesures de sécurité que vous avez prises, arrêtés, interdictions, etc...

D'une part, les chasseurs prétendent vouloir informer des emplacements des chasseurs avec une application téléphonique, mais ils doivent déjà commencer par informer le public de leurs calendriers des jours de chasse, tout le public y compris ceux qui n'ont pas de smartphones ou qui ne sont pas connectés H24 dans leurs activités quotidiennes,
D'autre part, ce calendrier doit être rendu public à l'avance, être fixe et ne pas changer, on se rappelle de la mort d'Elisa en forêt alors que le jour de chasse à courre avait changé au dernier moment sans information du public.
Le droit d'aller-et-venir et le droit de circuler sont des droits fondamentaux, le droit à l'information d'une activité à risque pour les non-pratiquants est une nécessité de sécurité publique.

La chasse a des conséquences sur la population civile y compris dans les propriétés privées hors territoires de chasse, des mesures de sécurité publique sont une nécessité et leur absence ou l'inaction des personnes morales ayant pouvoir de prévenir les risques engagent leur responsabilité pénale.

Morgan KEANE a été tué dans son jardin le 2 décembre 2020, son petit frère à ses côtés,
Joël VIARD a été tué dans sa voiture le 30 octobre 2021, un passager à ses côtés,
Mélodie CAUFFET a été tuée sur un chemin touristique balisé le 19 février 2022, son ami à ses côtés.

Ces homicides et mises en danger de la vie d'autrui sont inacceptables.

98% de la population est non-chasseur.

Une mission sénatoriale de sécurisation de la chasse est en cours.

Mais cela ne vous exempte pas de prendre sans délai les mesures d'information et de sécurité qui s'imposent pour la population civile.

Dans l'attente de votre réponse,
Recevez, Monsieur, Madame, mes salutations distinguées.

Date
signature